



Conférence de l'A.A.M.T.I. de Martinique

IMMOBILIER & ENTREPRISE

Jeudi 23 novembre 2017 17 h 30 – 20 h 30

Hôtel La Batelière, Schœlcher, Martinique

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'Association des Avocats Mandataires en Transactions Immobilières (A.A.M.T.I.) de Martinique a l'honneur de vous convier à sa conférence sous la thématique « *IMMOBILIER & ENTREPRISE* » le <u>jeudi 23 novembre 2017 de 17 h 30 à 20 h 30</u> à l'hôtel La Batelière, 97233 Schœlcher.

Face aux enjeux juridiques de l'immobilier d'entreprise, nos avocats vous apportent leur expertise sur les thèmes suivants :

- Présentation du métier d'Avocat Mandataire en Transactions Immobilières : Maître Laurie CHANTALOU-NORDE,
- Baux commerciaux : Maître Régine ATHANASE et Maître Odile SAINT-CYR,
- Le financement immobilier de l'entreprise : Maître Fred GERMAIN et Maître Catherine RODAP,
- Optimisation du patrimoine de l'entreprise : Maître Samuel DORWLING-CARTER et Maître Taniev LABÉJOF.

L'inscription est obligatoire et la conférence est gratuite.

Nous vous remercions de bien vouloir adresser vos demandes d'inscription :

- à l'adresse : <u>aamtimartinique@yahoo.com</u>
- ou par téléphone : 05 96 68 21 01 ou 05 96 60 63 07.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le secrétariat A.A.M.T.I. de Martinique



Qui sommes-nous?

L'Association des Avocats Mandataires en Transactions Immobilières (AAMTI) de Martinique regroupe plus de quinze avocats martiniquais relevant de l'association nationale AAMTI qui comprend plus de 700 avocats membres qui ont développé une expertise en Droit Immobilier et exercent l'activité d'Avocat Mandataire en Transactions Immobilières.

L'Avocat mandataire en transactions immobilières est un avocat au sens classique du terme mais qui a décidé d'exercer l'activité accessoire de recueillir un mandat de vente, d'achat, de location ou de recherche de location d'un bien immobilier.

Son expérience et son expertise développées au travers de ses propres dossiers de conseil (droit des sociétés, montage, cession de fonds de commerce, ...) et / ou contentieux (indivision, copropriété, vente, droit de propriété, ...) en droit immobilier et droit de la construction, permettent à l'Avocat mandataire de sécuriser les opérations immobilières.

L'AAMTI constitue ainsi le premier réseau des avocats Mandataires en Transactions Immobilières, <u>www.avocat-immo.fr</u>.

Nous sommes structurés autour de nombreuses sections locales en région et commissions thématiques (exemples : commission « *Immobilier d'Entreprise* » et commission « *Fiscalité* »).

L'AAMTI a également une vision internationale en possédant des antennes locales à l'étranger afin d'avoir des avocats étrangers relais de nos transactions immobilières à l'international : Madrid, Londres, Tel Aviv, Suisse, Miami.

À ce titre, notre association permet d'associer le savoir-faire à la connaissance spécifique d'un secteur donné.

Objectifs

- distinguer les problématiques du bail commercial (durée, bail dérogatoire, renouvellement, ...),
- comprendre la nécessité de structurer l'immobilier de l'entreprise dans sa stratégie commerciale,
- différencier les différents modes de financement de l'immobilier dans l'entreprise et les garanties y afférentes.